Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **Hélimax / SAF** Tél : 06.22.81.23.25

Bénéficiaires : **gite de l'école/ Mr Bernardi**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Ravitaillement + matériel	01/06/2017	PK Dormillouise	Gite de l'école (Baridon)	8	0	8
Ravitaillement + matériel	01/06/2017	PK Dormillouise	Chalet Privé en dessous du gite	2	0	2

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc F-GJKY

Nom du pilote : **Dominique Heib**

A Saint Crépin
Le 26/05/2017, Maxime GAILLARD

Autorisation accordée n° 253/2017

Conditions particulières :
- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le // 30/05/17
Le Directeur,
Copie au secteur de : VALLOUISE

Préconisations du Parc national : Rester dans l'axe des vallées

A Vallouise, le : 30/05/17

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE